## **DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

## COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT



#### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **SEANCE DU 14 JUIN 2024**

Nombre de Conseillers:

L'An Deux Mil Vingt-Quatre

En exercice 15 Le vendredi quatorze du mois de juin à 20 heures

Présents 13 Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous la

Présidence de Monsieur Frédéric DRAC, Maire

Représentés : 02 Votants:

15

Date de convocation du Conseil Municipal: 10 juin 2024

Présents: Frédéric DRAC, Patrice BARTOLUCCI, Simon ESTUBIER, Delphine FERRIGNO-PAUL, Marie-Cornélie GAILLAND, Donatien CONGY, Bernard DEFIEZ, Thierry FRENDO, Véronique ROUIT, Didier RASSEK, Franck D'ALBA, Louis-Marie GIOT, Baptiste BERNARD

Absents représentés : Christine PAU représentée par Donatien CONGY, Elodie BUSLIG représentée par Frédéric DRAC

Secrétaire de Séance : Donatien CONGY

Le quorum étant atteint, La séance est ouverte à 20h00

Ordre du jour :

- 1. Lecture de la charte de l'élu local par le Maire
- 2. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- 3. Désignation des déléqués aux organismes extérieurs
- 4. Désignation des membres des commissions municipales

> Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2024 : à l'unanimité

#### 1. <u>Délibération n°2024-34 – CHARTE DE L'ELU LOCAL</u>

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L1111-1-1:

CONSIDERANT que les élections partielles complémentaires municipales de la commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat en date du 09 juin 2024 ont permis d'élire 6 nouveaux membres au sein de son conseil municipal;

CONSIDERANT que l'article L.111-1-1 du CGCT prévoit que le maire donne lecture de la charte de l'élu local lors de la première réunion du conseil municipal :

CONSIDERANT que les élus locaux sont des membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

#### Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- **3.** L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- **4.** L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- **5.** Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- **6.** L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
- 8. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

✓ PREND ACTE de la lecture de la « Charte de l'élu local », dont un exemplaire est remis à chaque conseiller nouvellement élu.

### 2. <u>Délibération n°2024-35 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</u>

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu la délibération n°2022\_13 du 04 avril 2022 désignant les titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres

Considérant la démission de Monsieur Pascal DUVET, titulaire de la commission

Considérant que les élections municipales partielles complémentaires de la commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat du 09 juin 2024 ont permis l'élection de 6 nouveaux conseillers,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de nommer un nouveau membre titulaire en remplacement de Monsieur DUVET.

Après appel à candidature, Louis-Marie GIOT se porte candidat comme titulaire.

La commission d'appel d'offres complète est présentée telle que suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Louis-Marie GIOT	Thierry FRENDO
Patrice BARTOLUCCI	Bernard DEFIEZ
Simon ESTÜBIER	Donatien CONGY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ DESIGNE les délégués titulaires ci-dessus
- ✓ APPROUVE la commission tel que présentée ci-dessus

## 3. <u>Délibération n°2024-36 - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE (SITE)</u>

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n°2020\_55 du 26 novembre 2020, trois membres du conseil municipal ont été désignés comme délégués titulaires ou suppléants au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire (SITE), à savoir :

Suite à délibération de 2020\_55 du 26/11/2020 :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
<ul><li>- Mme Elodie BUSLIG</li><li>- Mme Adeline FIGUIERE</li></ul>	- M. Bernard DEFIEZ

Considérant la démission de Mme Adeline FIGUIERE, conseillère municipale, Considérant les élections municipales partielles complémentaires en date du 09 juin 2024,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire pour la remplacer à cette place vacante.

Est élue, en qualité de délégué titulaire, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité absolue des suffrages dès le premier tour :

- Mme Delphine FERRIGNO-PAUL

Les délégués au SITE sont donc arrêtés à ce jour à la liste suivante :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
- Mme Elodie BUSLIG - Mme Delphine FERRIGNO-PAUL	- M. Bernard DEFIEZ

# 4. <u>Délibération n°2024-37 - DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT D'ENERGIE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE (SDE04) SECTEUR LES MEES/MALIJAI/ORAISON</u>

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n°2023\_32 du 27 juin 2023, cinq membres du conseil municipal ont été désignés comme délégués titulaires ou suppléants au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE), à savoir :

Suite à délibération de 2023\_32 du 27/06/2023 :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
<ul> <li>M. Patrice BARTOLUCCI</li> <li>M. Thierry FRENDO</li> <li>Mme Marie-Cornélie GAILLAND</li> </ul>	- Mme Christine PAU - M. Pascal DUVET

Considérant la démission de M. Pascal DUVET, conseiller municipal, Considérant les élections municipales partielles complémentaires en date du 09 juin 2024, Considérant que M. Thierry FRENDO a indiqué laisser sa place à un autre conseiller,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les remplacer à ces places vacantes.

Est élu, en qualité de délégué titulaire, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité absolue des suffrages dès le premier tour :

M, Louis-Marie GIOT

Est élu, en qualité de délégué suppléant, à bulletins secrets et après avoir recueilli la majorité absolue des suffrages dès le premier tour :

- M. Franck D'ALBA

Les délégués au SDE 04 sont donc arrêtés à ce jour à la liste suivante :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
M. Patrice BARTOLUCCI     M. Louis-Marie GIOT     Mme Marie-Cornélie GAILLAND	- Mme Christine PAU - M. Franck D'ALBA

## 5. <u>Délibération n°2024-38 - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES</u>

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020\_23 du 16 juin 2020 portant création des commissions municipales.

Considérant que les commissions municipales sont incomplètes suite au départ de 6 conseillers municipaux,

Considérant que les élections municipales partielles complémentaires de la commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat du 09 juin 2024 ont permis l'élection de 6 nouveaux conseillers,

Monsieur le Maire rappelle la liste des commissions existantes et propose de les redéfinir en fonction des besoins et projets de la collectivité. Chaque élu pourra se positionner sur une ou des commissions afin d'en devenir membre.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

✓ **DECIDE** de désigner les membres des commissions ci-dessous par un vote à bulletin secret :

#### - COMMISSION FINANCES:

Tous les conseillers, référent : Frédéric DRAC

## COMMISSION ENTRETIEN DES RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT :

Baptiste BERNARD, Donatien CONGY, Marie-Cornélie GAILLAND, Franck D'ALBA

## - COMMISSION VOIRIE, ENTRETIEN DES BATIMENTS, RESEAU FIBRE ET TELEPHONIE :

Tous les conseillers, référent : Simon ESTUBIER

### - COMMISSION CADRE DE VIE ET EMBELLISSEMENT, URBANISME, CIMETIERE, JEUX:

Marie-Cornélie GAILLAND, Simon ESTUBIER, Patrice BARTOLUCCI, Baptiste BERNARD, Donatien CONGY, Didier RASSEK

### - COMMISSION COUPES AFFOUAGERES ET AGRICULTURE :

Donatien CONGY, Baptiste BERNARD, Didier RASSEK

### COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET TRANSPORT SCOLAIRE:

Elodie BUSLIG, Delphine FERRIGNO-PAUL, Louis-Marie GIOT, Didier RASSEK

#### COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE, ASSOCIATIONS, PATRIMOINE ET TOURISME :

Delphine FERRIGNO-PAUL, Didier RASSEK, Véronique ROUIT, Franck D'ALBA, Donatien CONGY

#### COMMISSION ACTIONS SOCIALES ET SOLIDARITE :

Christine PAU, Delphine FERRIGNO-PAUL, Thierry FRENDO, Elodie BUSLIG

- COMMISSION SECURITE, INCENDIE ET ENVIRONNEMENT :
  Donatien CONGY, Baptiste BERNARD, Patrice BARTOLUCCI, Franck D'ALBA
- COMMISSION PERSONNEL COMMUNAL ET RELATIONS HUMAINES :
  Patrice BARTOLUCCI, Bernard DEFIEZ, Véronique ROUIT, Christine PAU, Didier RASSEK
- COMMISSIONS CONTRATS DES FOURNISSEURS ET BAUX LOCATIFS COMMUNAUX : Véronique ROUIT, Simon ESTUBIER, Marie-Cornélie GAILLAND, Louis-Marie GIOT

La séance est clôturée à 20h50

Le Président de séance, Le Maire, Frédéric DRAC ANDES de Hie Provence

Le secrétaire de séance, Donatien CONGY

Procès-Verbal Approuvé à L. un ani mité.

lors de la séance du conseil municipal du .. 23 .. juillet 2024